

# Le dépistage des cancers

## Le dépistage des cancers, c'est quoi ?

Parfois on peut avoir un cancer.

Même si on ne se sent pas malade.

Le dépistage c'est un test qu'on fait pour savoir si on a un cancer.



Avec le dépistage on peut trouver le cancer rapidement.

Quand le cancer n'est pas encore trop grave.

C'est important de soigner le cancer le plus vite possible.

Il y a des centres qui font ces tests.

Ce sont des centres de dépistage.



La Wallonie a écrit des programmes de dépistage.

Ça veut dire des documents qui expliquent ce que les centres de dépistage doivent faire.



## Le Conseil consultatif wallon des personnes avec un handicap doit donner son avis.

Il doit dire s'il est d'accord ou pas avec la nouvelle loi.



Dans le Conseil consultatif wallon des personnes avec un handicap, il y a :

- des représentants de personnes avec un handicap



- des représentants de services qui aident les personnes avec un handicap en Wallonie.

Le Conseil se réunit plusieurs fois par an.

### **Le Conseil consultatif a donné son avis sur la nouvelle loi.**

Le Conseil pense qu'il faut changer des choses dans les programmes de dépistage.

Parce qu'on ne parle pas beaucoup des personnes avec un handicap.

- Dans les documents, la Wallonie parle seulement des personnes avec des difficultés pour se déplacer. Il faut penser à tous les types de handicap.

- Il est écrit qu'il faut des centres de dépistage accessibles. Ça veut dire des centres où c'est facile d'aller quand on a un handicap.

Mais le Conseil rappelle qu'il faut aussi des appareils accessibles.

Par exemple pour le dépistage du cancer du sein.

Il faut aussi des appareils pour les personnes qui ne savent pas se mettre debout.

- Il est écrit que certains centres seront accessibles et d'autres pas.

Le Conseil demande de bien dire aux personnes avec un handicap quels centres sont accessibles.

Le Conseil demande qu'on donne ces informations dans l'invitation pour le dépistage.



- Le Conseil demande que les professionnels des centres se forment aux différents handicaps.  
Comme ça les professionnels vont pouvoir bien accueillir les personnes avec un handicap.



- Pour le moment, les centres qui ne sont pas accessibles peuvent continuer à travailler.  
Comme ça les centres continuent à bien dépister les cancers.  
Le Conseil demande de donner une limite de temps aux centres de dépistage.  
A partir d'une certaine date, les centres qui ne sont pas accessibles ne pourront plus travailler.



- Pour inviter les personnes à aller faire un dépistage, on envoie des invitations par la poste.  
Il faut faire des invitations accessibles pour les personnes qui ont des difficultés pour comprendre.  
Par exemple des invitations en FALC.



- Il n'y a pas de règles pour les unités mobiles de dépistage.  
Ce sont des services qui se déplacent pour faire les dépistages.  
Comme ça c'est plus facile pour les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer.  
Il faut aussi des règles pour avoir des unités mobiles accessibles.

